Opération promotionnelle

Parcourrez La Vélobuissonnière avec DolceVia

Parcourrez La Vélobuissonnière avec DolceVia (https://www.dolcevia.eu/) et bénéficiez du remboursement de votre billet de train retour vers Paris depuis Le Mans, Alençon ou Saumur.

ARTICLE 1 - Organisateur de l'opération promotionnelle

Sarthe Tourisme, Agence départementale du tourisme de la Sarthe dont le siège se situe 46 avenue François MITTERRAND 72000 LE MANS (France), anime le Comité d'itinéraire de La Vélobuissonnière. Dans ce cadre, Sarthe Tourisme met en place à compter du 1er mars 2025 minuit (heure de Paris) et jusqu'au 31 décembre 2025 minuit (heure de Paris), jusqu'à épuisement des fonds mobilisés pour ce dispositif (1000 € TTC), une opération promotionnelle en partenariat avec la société DolceVia inscrite au R.C.S. de PARIS sous le numéro 953638848 et dont le siège social se situe 58 rue de Cléry 75002 PARIS.

Les modalités de l'opération promotionnelle sont disponibles sur la page internet suivante : https://www.sarthetourisme.com/voyage-a-velo-votre-retour-en-train-a-paris-rembourse-avec-la-velobuissonniere-et-dolcevia/ . Ce dispositif est régi par le présent règlement et soumis à la loi française.

ARTICLE 2 - Participants

L'opération promotionnelle est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France, ci-après dénommée Participant. Chaque Participant accepte sans réserve le présent règlement et les modalités de déroulement du dispositif. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Pour participer, le Participant doit louer un vélo auprès de DolceVia (soit en boutique au 58, rue de Cléry, 75002 Paris, soit sur le site web https://www.dolcevia.eu/). Il doit ensuite justifier de son passage sur La Vélobuissonnière grâce à des photos prises sur au moins 3 communes différentes montrant le Participant et son vélo en situation. Il doit également fournir une copie du billet de train retour à destination de Paris avec date et prix lisibles. Enfin, le Participant devra compléter une attestation écrite certifiant qu'il a bien parcouru La Vélobuissonnière.

Les justificatifs doivent être fournis par messagerie électronique à contact@lavelobuissonniere.com. Seuls les billets de train datés du 1er mars 2025 minuit (heure de paris) au 31 décembre 2025 minuit (heure de Paris) sont éligibles au dispositif.

La participation à l'opération promotionnelle implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

ARTICLE 4 – Dotations

Le dispositif est limité à un budget de 1000 € TTC et sera clos une fois cette somme atteinte si celle-ci devait être consommée avant le 31 décembre 2025 minuit (heure de Paris). Si tel est le cas, Sarthe Tourisme informera la société DolceVia de la fin de l'opération promotionnelle. DolceVia devra ensuite informer les personnes qui souhaiteraient bénéficier de ce dispositif, que celui-ci est clos avant que celles-ci louent leur vélo.

Le remboursement des billets de train n'excédera pas la somme de 100 € TTC par cellule de personnes (personne seule, famille, groupe d'amis…) ayant réalisé la location de vélos au même moment et ayant pris le train du retour vers Paris au même moment.

Le remboursement des billets de train se fera au fur et à mesure des demandes complètes reçues (date et heure de réception du message électronique faisant foi) dans la limite du budget global de l'opération soit 1000 € TTC.

ARTICLE 5 - Désignation des bénéficiaires et contrepartie

Les bénéficiaires seront informés par l'organisateur au fur et à mesure, et par ordre chronologique, de l'étude des dossiers complets reçus. Ils seront contactés par messagerie électronique pour les informer du remboursement du billet de train et devront fournir les documents nécessaires (RIB…) au remboursement. En l'absence de ces documents, le remboursement ne pourra pas être effectué.

En contrepartie du remboursement du billet de train, les bénéficiaires acceptent que Sarthe Tourisme et DolceVia témoignent de leur expérience sur les réseaux sociaux de La Vélobuissonnière (https://www.facebook.com/lavelobuissonniere/ https://www.instagram.com/la_velobuissonniere/) et de DolceVia (https://www.facebook.com/profile.php?id=100092592323608 / https://www.instagram.com/dolcevia_voyages/) en fournissant témoignage écrit et photos.

ARTICLE 6 – Fraude

Tout participant doit se conformer au présent règlement. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les documents justificatifs qui doivent être remis à l'organisateur (facture de location de vélo, photos, billets de train…).

ARTICLE 7 – Responsabilité

Sarthe Tourisme ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en raison de cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté rendant impossible le déroulement normal du dispositif mis en place, si les circonstances l'exigent, il était amené à écourter, proroger, annuler l'opération promotionnelle ou à en modifier les conditions.

Sarthe Tourisme tranchera souverainement tout litige relatif au dispositif et à son règlement. Il se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération promotionnelle si les circonstances l'exigent.

Sarthe Tourisme se réserve le droit d'exclure du dispositif et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement de l'opération promotionnelle mise en place.

ARTICLE 8 - Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site https://www.sarthetourisme.com/incontournables/la-velobuissonniere/

Le règlement est adressé, à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant la clôture de l'opération promotionnelle. La demande s'effectue par messagerie électronique à contact@lavelobuissonniere.com

Sarthe Tourisme se réserve le droit de modifier ce règlement, toute modification sera consultable sur le site internet https://www.sarthetourisme.com/incontournables/la-velobuissonniere/

ARTICLE 9 - Informatiques et libertés

Les participants sont informés que leurs coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du dispositif mis en place et le remboursement des billets de train. Sarthe Tourisme est le seul destinataire des informations nominatives. Elles ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite accompagnée d'une pièce d'identité à : Sarthe Tourisme – Parcourrez La Vélobuissonnière avec DolceVia – 46 avenue François MITTERRAND – 72000 Le Mans

ARTICLE 10 – Litige

Le présent règlement est régi par la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative au dispositif mis en place devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse suivante : Sarthe Tourisme – Parcourrez La Vélobuissonnière avec DolceVia – 46 avenue François MITTERRAND – 72000 Le Mans

Aucune réclamation ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai de 2 mois à compter du 31 décembre 2025 (minuit) heure de Paris.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.